

## Inspection générale d'Etat :

# Un gadget de plus ?

Surprise : le 19 septembre, le Président du CMJD signe un décret portant institution d'une inspection générale de l'Etat. 'Organe de contrôle d'Etat investi d'une mission générale et permanente de contrôle, d'investigation et d'enquête' ; la nouvelle inspection est 'placée sous l'autorité du premier ministre'. 'Elle est dirigée par un inspecteur général d'état, assisté de quatre inspecteurs généraux d'état adjoints'. C'est Mohamed Ould Horma Ould Abdi qui est choisi pour la diriger. Ces quatre adjoints sont : Sy Hasmiyou ; Saleck Ould Mohamed Ainatt, Ahmed Miska Ould Abdellahi et Sidi Mohamed Ould Cheikh Ould Boyda.

Ould Horma est ce jeune qui a causé beaucoup de mal à l'administration des finances sous Mahfoudh Ould Mohamed Ali. Voyant en lui un jeune malléable, Ould Mohamed Ali, alors ministre des finances, l'avait nommé trésorier. Sa rigueur – souvent excessive – avait créé un blocage au niveau des règlements. Il a vite dérangé. Envoyé à la direction des domaines au moment où le ministre octroyait les fameux lotissements de la zone plage, il refusa de jouer à la caisse d'enregistrement et exigea un minimum de transparence dans l'établissement des permis d'occuper. Il découvrit alors que les terrains étaient octroyés à des enfants, des morts... Moins de deux semaines après, il fut envoyé à l'inspection générale des finances. Une sorte de 'garage', comme on dit dans le jargon. Sy Hasmiyou est un vieil administrateur des régies financières qui a beaucoup souffert de ses appartenances politiques. Opposant de première heure, militant invétéré de l'UFD puis de l'UFP, Sy Hasmiyou, au vu de son expérience, aura certainement fort à faire au niveau de la nouvelle inspection.

Aux termes du décret l'instituant, la nouvelle inspection vise 'à promouvoir la bonne gouvernance, la saine gestion des affaires publiques et la lutte contre la corruption et contre les infractions à caractère économique et financier'. Les mêmes fonctions donc que des institutions qui existent déjà et qui n'ont jamais pu ou voulu fonctionner normalement : la Cour des comptes, l'Inspection générale des finances, la direction de la police financière et les contrôles internes à chaque administration. Même-si le texte précise que c'est 'sans préjudice aux attributions des autres structures de contrôle', les objectifs et le champ d'action sont les mêmes : - contrôler l'organisation et le fonctionnement administratif, financier et comptable des services publics de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics et sociétés à capitaux publics et des organismes privés bénéficiant du concours financier de l'Etat; - procéder aux études et audits pour déterminer l'état des lieux des services ou secteurs gérés; - apprécier la qualité de l'organisation et du fonctionnement de ces services, la manière dont ils sont gérés et leurs résultats financiers; - vérifier l'utilisation des crédits publics et la régularité des opérations de recettes et de dépenses des entités contrôlées; - donner son avis sur les questions soumises par le premier ministre et proposer toutes mesures utiles pour simplifier et améliorer la qualité de l'administration, abaisser ses coûts de fonctionnement et accroître son efficacité.

On peut se demander donc à quoi cela servira de créer une structure nouvelle alors que celles déjà existantes n'ont pas pu correctement remplir leurs missions. C'est d'autant plus 'gênant', que ces structures font appel à des compétences qui auraient dû être utilisées dans la gestion des affaires publiques. Combien d'administrateurs, de financiers, d'économistes, de comptables sont désœuvrés à la Cour des comptes ? Ces compétences ont du travail ailleurs, alors qu'au sein de la Cour, elles sont sous-utilisées, sinon pas du tout. Répondant à une question relative à ce problème, le Premier ministre nous a informé que la nouvelle structure sera utilisée surtout pour l'audit et pour la gestion du patrimoine de l'Etat. Il suffisait pour cela de faire les bons choix pour la Cour des Comptes, l'IGF (Inspection générale des finances) et les autres structures de contrôle. Même si elle procède d'une certaine bonne foi, la création de cette nouvelle structure cause un doute dans l'esprit de l'observateur sur l'efficacité d'un tel choix. En effet, cela dénote une forme de 'fuite en avant' qui ne dit pas son nom. Surtout si l'on ajoute ce climat général fait d'hésitations, de frilosité et même de peur de la rupture (à défaut du changement).